



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU CHER

EXEMPLES D'ORIENTATIONS D'ACTIONS PDASR 2019 (non exhaustif)

ENJEUX	ORIENTATIONS D'ACTIONS
« Risque routier professionnel »	<ul style="list-style-type: none">- sensibiliser aux risques routiers liés aux déplacements professionnels- encourager la mise en place de convention « des 7 engagements » en faveur de la sécurité routière- développer les actions de sensibilisation aux risques routiers par les entreprises et insister sur les problématiques alcool et vitesse.
« La conduite après usage de substances psychoactives (Alcool, stupéfiants) »	<ul style="list-style-type: none">- promouvoir la mise en place de dispositifs de prévention dans l'organisation des manifestations festives (associations d'étudiants, collectivités, ...) et prévoir une mention particulière dans les contrats de location de salles- encourager les usagers à s'auto-contrôler- poursuivre et développer les initiatives de « conducteur désigné »- développer les dispositifs de raccompagnement- sensibiliser aux conséquences de la consommation d'alcool et/ou de produits stupéfiants- promouvoir la modération des consommations d'alcool ...
« Jeunes » (14-17 ans, 18-24 ans et 25-29)	<ul style="list-style-type: none">- sensibiliser à la sécurité routière dès le plus jeune âge et durant tout le cursus scolaire- informer, sensibiliser les parents, grands-parents et professionnels de la petite enfance sur la réglementation en vigueur relative aux systèmes de retenue- participer à la formation des jeunes dans le cadre du passage de l'APER et des ASSR 1 et 2- poursuivre et développer les actions de sensibilisation pour prévenir les comportements à risques : alcool, stupéfiants, vitesse- promouvoir l'apprentissage anticipé de la conduite- proposer des actions de formation post-permis pour les jeunes conducteurs- favoriser les initiatives des jeunes en faveur de la sécurité routière- informer jeunes et parents sur le dispositif de formation et les attestations réglementaires, permis spécifiques aux 2RM- informer sur les modifications techniques des 2RM sur la dangerosité de certaines pratiques
« Seniors » (65-74 et 75 ans et plus)	<ul style="list-style-type: none">- proposer des actions de sensibilisation au risque routier pour les seniors (risques piéton senior, actualisation de connaissances des règles de circulation, audit de conduite, ...)- communiquer sur les modes de transports alternatifs à privilégier quand l'état de santé incite à ne pas conduire
Enjeu complémentaire et transversal « Les règles élémentaires de prudence » et les « conducteurs de 30-60 ans.	<ul style="list-style-type: none">- sensibiliser aux risques liés aux vitesses excessives et à l'acceptation des limitations de vitesse par les usagers- développer les sensibilisations à la conduite apaisée- sensibiliser tous les usagers au partage de la route- proposer des actions de sensibilisation pour tous les usagers (risques spécifiques, règles de circulation, visibilité et équipements de protection, ...)